

S.I.S.A.R.C

**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du Mercredi 11 octobre 2023

Le Conseil Syndical, légalement convoqué 4 octobre 2023, s'est réuni le mercredi 11 octobre 2023 à 18h, en séance publique, à la Salle des Fêtes de Bourgneuf, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 27 - *Quorum* : 14

Délégués titulaires présents : 21

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Christiane	BRUNET	2 voix
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
Département	André	VAIRETTO	2 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	Bérénice	LACOMBE	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CC Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Nicole	BOUVIER	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

Délégués suppléants présents :

1 suppléant jusqu'à la délibération n° 9

2 suppléants à partir de la délibération n° 10

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT à partir de la délibération n° 10	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	22 dont 21 titulaires et 1 suppléant jusqu'à la délibération n° 9 23 dont 21 titulaires et 2 suppléants à partir de la délibération n° 10
TOTAL des voix	26 voix jusqu'à la délibération n° 9 27 voix à partir de la délibération n° 10

Nicolas ROCHE a été désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Objet : Election de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Rapporteur : M. le Président

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'ordonnance n° 2015-899 et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée, pour un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, du Président ou son représentant et d'un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la Commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, soit, pour le SISARC, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le scrutin est prévu par liste sans panachage. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants.

De plus, la CAO pourra faire appel à titre consultatif au Responsable des Marchés Publics au sein du Pôle administratif, ainsi qu'aux membres du Service Technique ou de la Direction Générale.

En outre, des personnalités compétentes, le comptable public et un représentant du Directeur Général de la concurrence, de la consommation et la répression des fraudes, pourront être invités, à titre consultatif, par le Président à cette Commission.

Le Conseil Syndical procède à l'élection de la Commission d'Appel d'Offres du SISARC et désigne par 26 voix la liste ci-après :

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Philippe GUIRAND	Jean-Claude PEPIN
Christophe METGE	Laurent GRILLET
Olivier THEVENET	Christiane BRUNET
Daniel BUCHE	Nicolas ROCHE
Eric SANDRAZ	Jean-Michel BLONDET

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU

